



MAIRIE DE SENNECEY-LES-DIJON

Note de présentation brève et synthétique du BUDGET PRIMITIF 2020

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 107 de la loi NOTRe (portant nouvelle organisation territoriale de la République) en date du 7 août 2015, prévoit désormais qu'« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

C'est dans ce cadre que la présente note a été élaborée. Elle sera disponible sur le site internet de la commune www.commune-sennecey-les-dijon.fr.

SOMMAIRE

Préambule

1. BUDGET PRINCIPAL

- 1.1. Présentation synthétique du Budget Primitif 2020
- 1.2. La section de fonctionnement
- 1.3. La section d'investissement

2. BUDGET ANNEXE

Présentation synthétique du Budget Primitif 2020

3. PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE

Préambule

Depuis plusieurs années, les collectivités territoriales françaises, et notamment les communes, doivent faire face à un bouleversement juridique, financier et institutionnel inédit jusque-là.

La commune de Sennecey-lès-Dijon n'échappe pas à ce mouvement et doit composer aujourd'hui avec la baisse des dotations d'Etat qui se poursuit encore cette année.

Pour faire face à ces défis, la commune a mis en œuvre une stratégie déclinée en 4 axes principaux permettant d'appréhender les contraintes budgétaires actuelles et à venir :

- Axe n°1 : L'aménagement de la ZAC des Fontaines pour permettre le développement des bases fiscales communales ;
- Axe n°2 : La maîtrise de l'endettement communal en limitant le recours à tout nouvel emprunt ;
- Axe n°3 : La réduction des dépenses de fonctionnement en prenant des mesures de rationalisation de la gestion communale ;
- Axe n°4 : L'optimisation des recettes communales en adoptant une stratégie fiscale dynamique et en poursuivant les réflexions sur les tarifs des services publics.

Le budget 2020 reflète ces évolutions financières et institutionnelles et a été construit au regard des objectifs précisés ci-avant.

Il retrace donc l'ensemble des dépenses autorisées et des recettes prévues pour l'année 2020.

Il est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2019.

1. BUDGET PRINCIPAL

1.1. Présentation synthétique du budget primitif 2020

Le budget primitif global présenté au vote du Conseil municipal pour l'exercice 2020 s'élève à **2 794 288,80 €**.

	Budget 2019	BP 2020	%/Evolution	Ecart en euros
FONCTIONNEMENT	1 700 781,14 €	1 789 551,68 €	+ 5,2 %	+ 88 770,54 €
INVESTISSEMENT	1 216 838,25 €	1 004 737,12 €	- 17,4 %	- 212 101,13 €
BUDGET GLOBAL	2 917 619,39 €	2 794 288,80 €	- 4,2 %	- 123 330,59 €

Le budget 2020 affiche une baisse globale de - 4,2 % (- 123 330,59 €). Cette diminution est toutefois différenciée selon les sections :

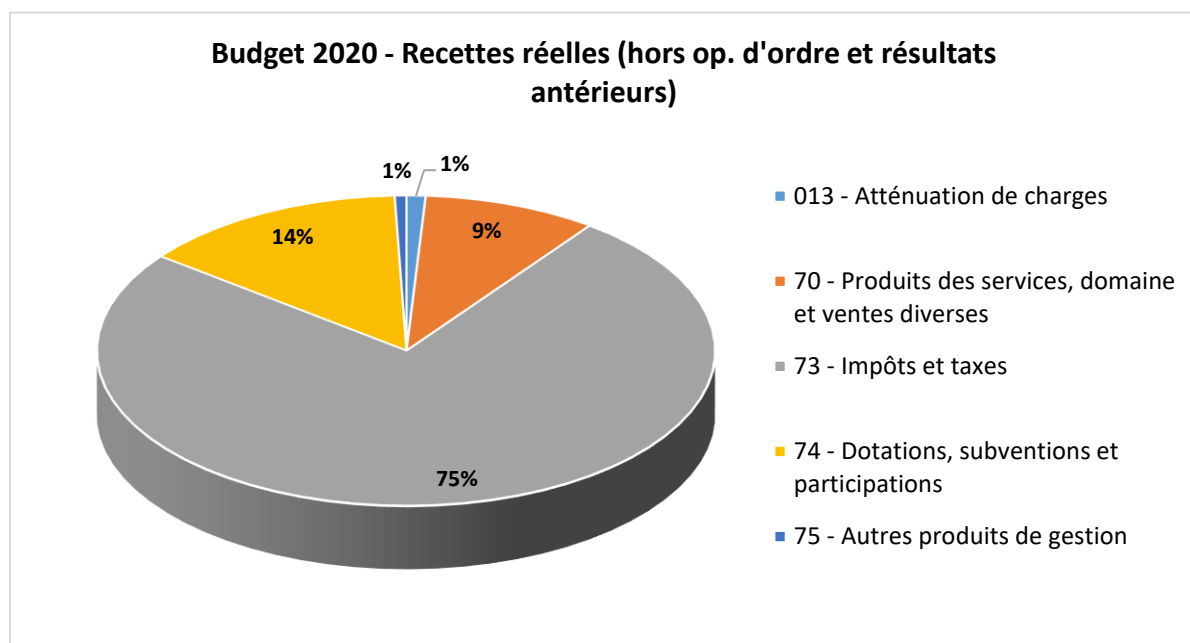
- Section Fonctionnement, évolution de + 5,2 % soit + 88 770,54 € ;
- Section Investissement, évolution de - 17,4 % soit - 212 101,13 €.

1.2. La section de fonctionnement

a. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se répartissent comme suit :

Chapitre	Désignation	Budget 2019	BP 2020	Evolution	%
013	Atténuations de charges	33 000,00 €	16 200,00 €	- 16 800,00 €	- 50,9 %
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	138 600,00 €	148 370,00 €	+ 9 770,00 €	+ 7,0 %
73	Impôts et taxes	1 215 470,00 €	1 229 217,00 €	+ 13 747,00 €	+ 1,1 %
74	Dotations, subventions et participations	245 962,00 €	228 200,00 €	- 17 762,00 €	- 7,2 %
75	Autres produits de gestion courante	9 000,00 €	10 000,00 €	+ 1 000,00 €	+ 11,1 %
77	Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	- €	- %
042	Opérations d'ordre	1 280,00 €	1 280,00 €	- €	- %
002	Résultat antérieur	57 469,14 €	156 284,68 €	+ 98 815,54 €	+ 171,9 %
	TOTAL RECETTES	1 700 781,14 €	1 789 551,68 €	+ 88 770,54 €	+ 5,2 %



- **Chapitre 013 : Les atténuations de charges**

Ce chapitre correspond aux remboursements perçus par la commune sur les frais de rémunération du personnel (remboursement d'assurance lors d'arrêts de travail).

- **Chapitre 70 : Les produits des services, du domaine et ventes diverses**

Les produits de ce chapitre correspondent au paiement des usagers des services publics (cantines scolaires, accueils périscolaires et Centre de Loisirs, Médiathèque, stages sportifs, concessions du cimetière ...) mais également aux remboursements de prestations par d'autres communes ou EPCI.

L'augmentation constatée sur ce chapitre (+ 7,0 % représentant 9 770,00 €) est en majorité liée à une hausse de la fréquentation au sein des services d'accueils « Enfance et Jeunesse » (à tarifs constants).

- **Chapitre 73 : Les impôts et les taxes**

Les produits de ce chapitre correspondent aux impôts « ménages », à la taxe sur la publicité extérieure, la taxe sur les droits de mutation mais également aux participations de Dijon Métropole (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire).

Une augmentation de + 13 747,00 € (+ 1,1 %) est constatée qui s'explique notamment par une évolution des bases fiscales dynamiques et ce, **à taux constants** (+ 38 964,00 € soit + 3,94 % entre les budgets 2018 et 2019). Cette évolution dynamique des bases résulte de l'application du coefficient de revalorisation des bases (+ 1,2 %). Elle s'explique également par une hausse des recettes issues de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (+ 2 000,00 € soit + 6,7 %) et ce, **à taux constant**.

L'augmentation ci-avant précisée est atténuée par une baisse de l'attribution de compensation versée par Dijon Métropole pour – 4 098,00 € (- 39,2 %) résultant des transferts de charges lors de son passage en Communauté urbaine puis en Métropole.

- **Chapitre 74 : Les dotations, subventions et participations**

Les produits de ce chapitre correspondent aux dotations versées par l'Etat mais également aux participations d'autres organismes (caisse d'allocations familiales notamment) et d'autres communes.

Ce chapitre est notamment marqué, pour l'année 2020, par une nouvelle baisse de la Dotation Forfaitaire de - 12 800,00 € (estimation).

- **Chapitre 75 : Les autres produits de gestion courante**

Les produits de ce chapitre correspondent essentiellement aux revenus des locations des salles municipales (Centre Polyvalent et Espace Saint Maurice). Une légère augmentation de ces recettes est attendue pour 2020 (+ 1 000,00 € soit + 11,1 %).

- **Chapitre 77 : Les produits exceptionnels**

Les produits de ce chapitre correspondent essentiellement aux remboursements des assurances lors de dommages constatés sur le domaine public ou privé communal mais également aux produits des cessions immobilières. Aucune recette exceptionnelle n'est attendue en 2020.

- **Chapitre 042 : Les opérations d'ordre**

Ce chapitre concerne notamment la valorisation de travaux effectués en régie. Ces travaux étant constatés budgétairement en fin d'année, ils ne figurent pas au budget primitif 2019. Les crédits budgétés pour 1 280,00 € concernent l'intégration (amortissement) dans le patrimoine communal du bassin de rétention n°7.

- **Chapitre 002 : Résultats antérieurs**

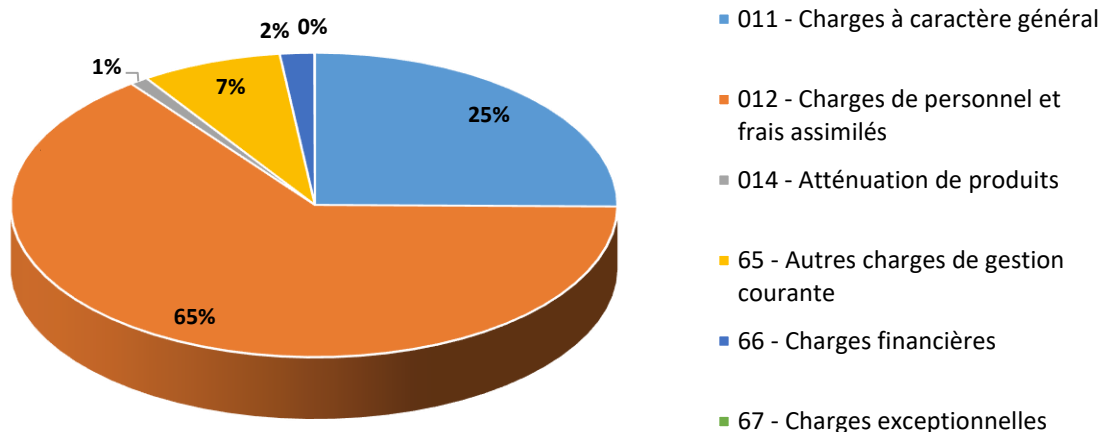
Ce chapitre concerne la reprise des résultats de l'année n-1 dans le budget de l'année n. Pour 2020, une hausse de + 171,95 % (+ 98 815,54 €) est constatée.

b. Les dépenses de fonctionnement

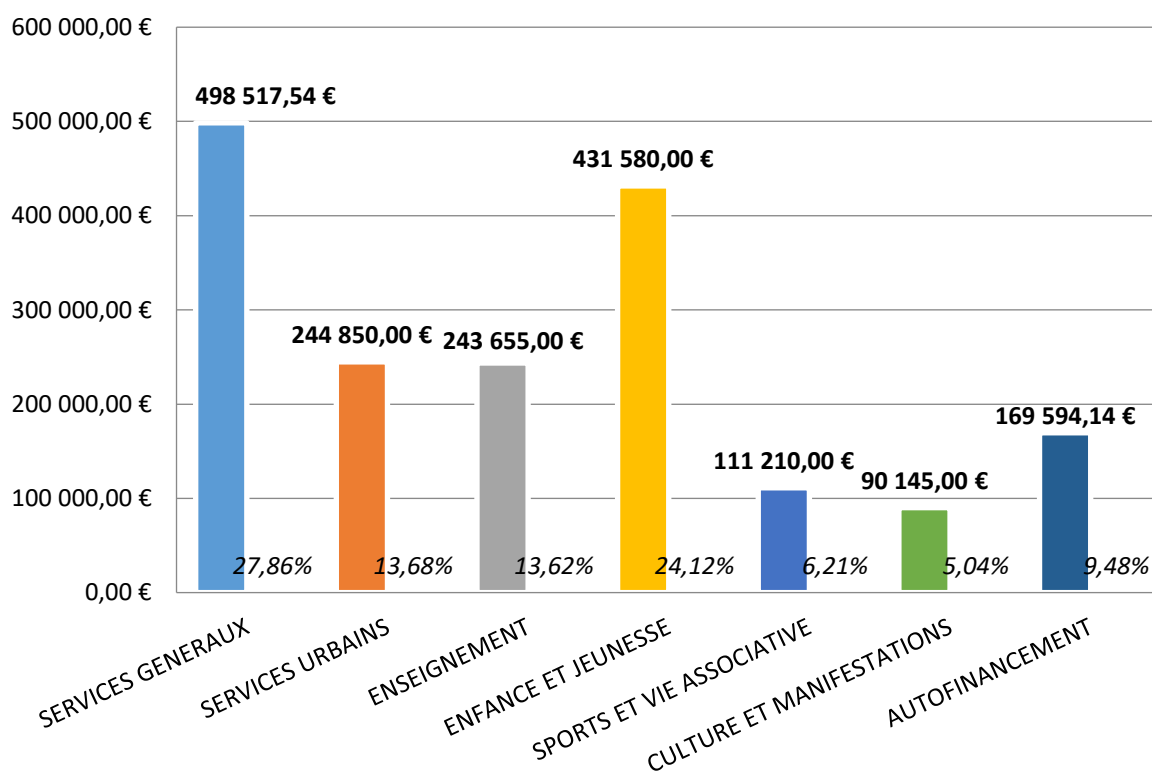
Les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit :

Chapitre	Désignation	Budget 2019	BP 2020	Evolution	%
011	Charges à caractère général	381 858,00 €	386 500,00 €	+ 4 642,00 €	+ 1,2 %
012	Charges de personnel et frais assimilés	964 400,00 €	991 000,00 €	+ 26 600,00 €	+2,8 %
014	Atténuations de produits	16 500,00 €	15 000,00 €	- 1 500,00 €	- 9,1 %
65	Autres charges de gestion courante	114 014,00 €	115 050,00 €	+ 1 036,00 €	+ 0,9 %
66	Charges financières	34 000,00 €	28 000,00 €	- 6 000,00 €	- 17,6 %
67	Charges exceptionnelles	500,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00%
042	Opérations d'ordre	19 915,00 €	21 546,00 €	+ 1 631,00 €	+ 8,2 %
023	Virement à l'investissement	169 594,14 €	231 955,68 €	+ 62 361,54 €	+ 36,8 %
	TOTAL DEPENSES	1 700 781,14 €	1 789 551,68 €	+ 88 770,54 €	+ 5,2 %

Budget 2020 - Dépenses réelles (hors op. d'ordre et virement à l'investissement)



Répartition des dépenses de fonctionnement par fonction



• Chapitre 011 : Charges à caractère général

Ce chapitre correspond aux achats divers, énergie-électricité, combustibles, carburants, fournitures scolaires, entretien de matériel, de bâtiments, de terrain, télécommunication, assurances... etc.

Une hausse de + 1,2 % (+ 4 642,00 €) est constatée. Elle est marquée notamment par les effets de l'augmentation des effectifs scolaires et périscolaires (crédits alloués aux écoles, fourniture des repas scolaires ...).

• Chapitre 012 : Charges de personnel

Une hausse globale de + 2,8 % (+ 26 600,00 €) est constatée et liée notamment à la progression statutaire (évolution réglementaire) de la masse salariale mais également aux renforts envisagés sur l'année 2020 (ATSEM, Agents d'animation).

- **Chapitre 014 : Atténuation de produit**

Une légère baisse de – 1 500,00 € (- 9,1 %) est constatée, elle provient exclusivement de l'évolution du FPIC (péréquation intercommunale). Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

- **Chapitre 65 : Les autres charges de gestion courante**

Une évolution de + 0,9 % (+ 1 036,00 €) est budgétée.

- **Chapitre 66 : Charges financières**

Une diminution de – 17,6 % (- 6 000,00 €) est constatée. Cette baisse est due à la structure de la dette, aux orientations de limitation au recours à l'emprunt pour financer les investissements communaux et aux résultats des renégociations de la dette communale opérées depuis 2015.

- **Chapitre 67 : Charges exceptionnelles**

Ce chapitre, peu significatif, retrace notamment les titres émis par la commune et annulés.

- **Chapitre 042 : Opérations d'ordre**

Ce chapitre retrace les dotations aux amortissements réalisés par la commune.

- **Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement**

Ce virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement constitue l'autofinancement de la commune. Il est constitué de l'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement. Ce virement constitue l'une des recettes propres de la section d'investissement.

Pour cette année, une augmentation de + 36,8 % est budgétée (+ 62361,54 €) liée aux résultats constatés en fin d'exercice 2019.

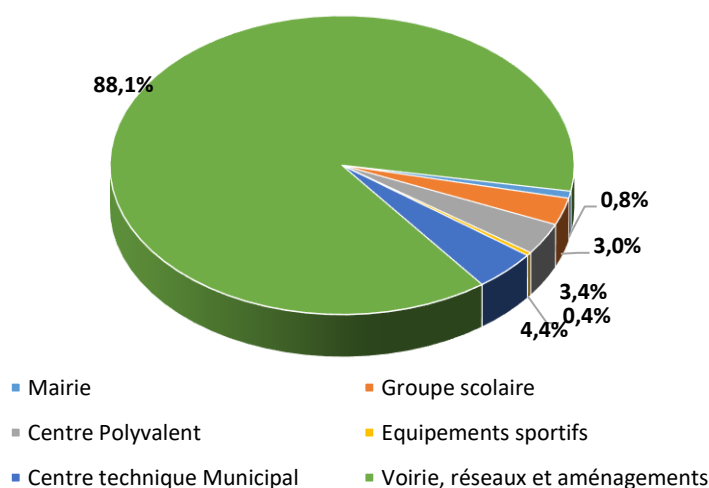
1.3. La section investissement

a. Les dépenses d'équipement

Le budget de l'année 2020 prévoit **681 438,20 €** de dépenses d'équipement contre 917 323,37 € prévus au budget 2019 (- 235 885,17 € soit - 25,7 %). Ce montant intègre 18 088,20 € de report (restes à réaliser). Le montant des nouvelles dépenses 2020 s'élève donc à 663 350,00 €.

Les opérations prévues en 2020 peuvent être synthétisées comme suit (y compris les reports) :

Dépenses d'équipement 2020



	Dépense en euros	%
Mairie	5 200,00 €	0,76 %
Groupe scolaire	20 150,00 €	2,96 %
Centre Polyvalent	23 500,00 €	3,45 %
Equipements sportifs	2 500,00 €	0,37 %
Centre technique Municipal	30 000,00 €	4,40 %
Voirie, réseaux et aménagements	600 088,20 €	88,06 %
	681 438,20 €	100,00%

Les principales dépenses d'équipement prévues pour l'année 2020 concernent la poursuite de l'aménagement de la Plaine des Sports (88,06 % dont 18 088,20 € de report de l'exercice 2019 – Frais de maîtrise d'œuvre). Le programme 2020 comprend la création d'un terrain de football.

Les dépenses d'équipement comprennent également :

- Poursuite de l'équipement numérique de l'école élémentaire (installation d'un TNI) ;
- Installation de deux défibrillateurs (Centre Polyvalent et Gymnase de l'école maternelle) ;
- Divers travaux dans les bâtiments communaux (rénovation des menuiseries extérieures de l'annexe primaire et installation d'une VMC, remplacement banque réfrigérée au Centre Polyvalent ...) ;
- Achat de divers mobiliers, matériels et équipements techniques.

b. Les opérations financières

Sur l'année 2020, le montant des dépenses financières s'élèvera à 123 730,00 € contre 118 430 € € (soit + 4,5 %) en 2019. Cette augmentation est exclusivement liée à la structure de la dette communale.

Elles se répartissent comme suit :

- Remboursement du capital des emprunts pour 123 730,00 €.

c. Les recettes réelles d'investissement

Sur l'année 2020, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 868 584,12 €. Elles se répartissent comme suit :

- Dotations, fonds divers et réserves pour 55 000 €

Il s'agit du remboursement de la TVA sur les dépenses d'équipement constatées en 2019.

- Subventions d'investissement reçues pour 395 096 €

Sur l'exercice 2020, une somme de 395 096,00 € de subventions est budgétée.

Les recettes attendues se répartissent comme suit :

- Travaux d'aménagement de la Plaine des Sports : 388 551,00 € (dont 98 724,00 € accordée en 2018 par le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté) ;
- Travaux sur le groupe scolaire : 6 545,00 €.
- Emprunt pour 186 532,44 €

Sur l'exercice 2020, un emprunt de 186 532,44 € devrait être réalisé. Il sera affecté en totalité à l'aménagement de la Plaine des Sports.

2. BUDGET ANNEXE « Cellules Commerciales »

Le budget annexe « cellules commerciales » retrace les opérations financières liées à l'acquisition des cellules commerciales par la commune (sises route de Chevigny dans l'emprise du pôle commercial et médical). Il comprend essentiellement les remboursements du prêt contracté pour l'achat des locaux, les charges de fonctionnement et les loyers des commerçants (avec remboursement des charges définies contractuellement).

Présentation synthétique du Budget Primitif 2020

Le budget annexe « Cellules commerciales » ne connaîtra pas d'évolution significative pour 2020.

Le budget primitif des cellules commerciales présenté au vote du Conseil municipal pour l'exercice 2019 s'élève à **209 882,64 €**.

	Budget 2019	Budget 2020	%/Evolution
FONCTIONNEMENT	119 542,95 €	116 377,83 €	-2,6 %
INVESTISSEMENT	96 600,83 €	93 504,81 €	- 3,2 %
BUDGET GLOBAL	216 143,78 €	209 882,64 €	- 2,9 %

3. PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE

1 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles	Votes
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	1 216 838,25	986 648,92	
RECETTES	1 216 838,25	902 686,12	
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	1 700 781,14	1 789 551,68	
RECETTES	1 700 781,14	1 789 551,68	

2 - BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budgets)

CELLULES COMMERCIALES

SECTION	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles	Votes
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	96 600,83	93 504,81	93 504,81
RECETTES	96 600,83	93 504,81	93 504,81
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	119 542,96	116 377,83	116 377,83
RECETTES	119 542,96	116 377,83	116 377,83

3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

SECTION	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles	Votes
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	1 313 439,08	1 080 153,73	93 504,81
RECETTES	1 313 439,08	996 190,93	93 504,81
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	1 820 324,09	1 905 929,51	116 377,83
RECETTES	1 820 324,09	1 905 929,51	116 377,83
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	3 133 763,17	2 986 083,24	209 882,64
TOTAL GENERAL DES RECETTES	3 133 763,17	2 902 120,44	209 882,64